

**Zeitschrift:** Actes de la Société jurassienne d'émulation

**Herausgeber:** Société jurassienne d'émulation

**Band:** 48 (1944)

**Artikel:** Les armoiries de la Ville et du District de Porrentruy

**Autor:** Rais, André

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-684802>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES ARMOIRIES DE LA VILLE ET DU DISTRICT DE PORRENTRUY

par le Dr André RAIS

---

## I. *Introduction*

1. Situation
2. Géographie
3. Etymologie
4. Un brin d'histoire

## II. *Les armoiries de la ville*

1. Les sceaux
2. Les dessins et les sculptures
3. Les bannières
4. Les gravures
5. Les en-têtes
6. Les clichés

## III. *Les armoiries du district*

1. Avant 1792
2. Après 1815

## IV. *Conclusion*

## LES ARMOIRIES DE LA VILLE ET DU DISTRICT DE PORRENTRUY

### I. Introduction

#### 1. Situation

L'Ajoie, ou district de Porrentruy, partie septentrionale du Jura bernois, est limitée au nord et à l'ouest par la France, à l'est par le district de Délémont et au sud par celui des Franches-Montagnes. Cette contrée se présente sous l'aspect d'un plateau mamelonné qui se détache de la chaîne du Jura pour s'enfoncer, en forme de coin, entre l'Alsace et la Franche-Comté, dans la dépression appelée *Trouée de Belfort ou Porte de Bourgogne*.

Cependant, ce petit pays n'est ni alsacien, ni franc-comtois ; son caractère géographique, ethnique, linguistique et historique étant nettement marqué.

#### 2. Géographie

Géographiquement, l'Ajoie comprend le bassin hydrographique de l'Allaine, Halle ou Allan. Cette rivière prend sa source près de Charmoille, au pied même du Mont-Terri, traverse la région du nord à l'ouest, arrose les plaines de Charmoille à Boncourt et, finalement, quitte le Jura pour aller se jeter dans le Doubs à Voujeaucourt, près de Montbéliard. Ses deux affluents sont, à droite, la Vendline et la Cœuvatte ; à gauche, l'Ajoulotte, rivière souterraine de la Haute-Ajoie qui grossit l'Allaine à Porrentruy en empruntant le lit de la Beuchire et, temporairement, celui du Creugenat.

Autrefois, sous le vocable *Ajoie*, on entendait l'ancienne seigneurie de ce nom soumise à la souveraineté temporelle des évêques de Bâle. Aujourd'hui, l'Ajoie désigne le district de Porrentruy, y compris une partie de l'ancienne prévôté de Saint-Ursanne.

D'ailleurs, ses frontières sont, à peu de chose près, les mêmes aujourd'hui que jadis : le département du Doubs — ancien comté de Montbéliard —, le Territoire de Belfort et l'Alsace — ancien comté de Ferrette —, le district de Délémont — ancienne seigneurie de ce nom. Suivant le rôle du Pays, daté du 25 mai 1508, les limites de la seigneurie d'Ajoie « *commencent à la cuisine de l'abbaye de Lucelle, suivent par la tour de Montfaucon, par un pieu de fer qui est sous le pont de Goumois, suivent le chemin de Vautrey, de là vont au chœur de l'église de Glay, par le pont de pierre d'Audincourt, par le chêne*

*de Thiancourt, par le chemin de Joncherey et de là à la cuisine de Lucelle. »*

« D'après cette délimitation, la prévôté de Saint-Ursanne était dans l'Ajoie. »<sup>1)</sup>.

Le district de Porrentruy se divise en quatre parties : la Haute-Ajoie, la Basse-Ajoie, la Baroche et le Clos du Doubs. La Baroche, du latin *parochia*, paroisse, englobait les villages de Charmoille, Miécourt, Miserez, Fregiécourt, Pleujouse et Asuel relevant du diocèse de Bâle. Le reste de l'Ajoie dépendait au point de vue spirituel du diocèse de Besançon.

### 3. Etymologie

En parlant du futur district de Porrentruy, les premiers documents utilisent deux vocables différents : *Alseaugiae provincia* et *Alsegauensi pago*. Essayons de découvrir l'étymologie de ces deux mots.

Ajoie vient du nom commun germanique *Aujo* (awjo, awia) = *agwjo*, du gothique *ahwa* = eau, bas-latin *augia*, ancien haut allemand *ouwa*, allemand *Aue* = wasserreiches Wiesenland. Comparez Ajoie avec Allenjoie, Montjoie.

Cité de façon des plus claires dans le document qui date entre les années 735-737, nous constatons que le district actuel de Porrentruy se nomme *pagus Alsegauensis*, c'est-à-dire le canton arrosé par l'Alle ou Allaine. En effet, le mot canton vient du bas-latin *gaudia*, gothique *gawi*, génitif *gaujis* = pays, contrée, ancien haut allemand *gouwi*, *gewi*, moyen haut allemand *gēu*, *gou*. Comparez avec le *pagus Sornegaudiensis* ou *Sornegaudia*, canton arrosé par la Sorne ; *Thurgovie*, canton arrosé par la Thur.

### 4. Un brin d'histoire

Si nous ne voulons pas tenir compte des *Actes* de saint Imier qui nous parlent, vers 610, du jeune noble *Ymerius*, originaire de la province d'Ajoie — *ex provincia Alseaugiae*<sup>2)</sup> — ou des *Actes* de saint Vandrille, abbé de Fontenelle, dans lesquels nous retrouvons, vers 630, le *territorium Elisgaugium*<sup>3)</sup>, il nous faut remonter au VIII<sup>e</sup> siècle pour posséder un document sérieux. En effet, le comte

<sup>1</sup> Archives de la Bourgeoisie de Porrentruy. Répertoire alphabétique des archives de la ville de Porrentruy, rédigé par Jean-Georges Quiquerez, maire, de 1801 à 1803.

<sup>2</sup> Trouillat I 35 No 24.

<sup>3</sup> Trouillat I 44 45 No 27.

d'Alsace Eberhard donne au monastère de Murbach, entre 735 et 737, des terres sises *in pago Alsegauensi*<sup>1</sup>).

Le 19 mars 866, le roi Lothaire de Lotharingie, en confirmant les possessions de l'abbaye de Moutier-Grandval, mentionne le village de Miécourt, situé en Ajoie : *curtemque Mietiam in Alsgauensi comitatu*<sup>2</sup>).

A l'occasion du traité de Mersen, souscrit le 8 août 870 par Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique, l'Ajoie fut rattachée à la Germanie<sup>3</sup>). Or, on a prétendu que la donation de 999 fit passer le district de Porrentruy dans les terres épiscopales de Bâle. Il n'en fut rien. La preuve la plus évidente nous est donnée par le partage de 1125. L'Ajoie, qui relevait à cette époque de la famille de Montbéliard, entre dans celle de Frédéric de Montbéliard, *comte de Ferrette*. Au mois de mars de l'année 1236, le comte Ulrich de Ferrette cède à son beau-frère Thierry III, comte de Montbéliard, le château de Porrentruy avec ses dépendances, ses possessions en Ajoie, l'avocatie de Bure et la moitié des forains ressortissant du plaid de Cornol<sup>4</sup>).

Et, voici les premières terres d'Ajoie qui furent acquises par notre souverain le prince-évêque de Bâle, dès le 8 juillet 1241 :

Sous réserve d'une rente viagère de 20 livres de monnaie bâloise et de 52 mesures d'épeautre par année, Bourcard, sire d'Asuel, pour motifs de pauvreté, donne tous ses fiefs et tous ses biens à l'évêque de Bâle. Ces biens étaient les suivants : le château d'Asuel, l'avocatie de Saint-Ursanne et celle de Miserez, des domaines à Courtedoux, à Cornol, à Saint-Ursanne, à Charmoille, etc.<sup>5</sup>).

Il n'est pas étonnant que moins de trente années plus tard, une querelle éclate entre Henri de Neuchâtel, évêque de Bâle, et Ulrich, comte de Ferrette, qui termine l'arrangement du 26 juin 1270 qui attribue l'avouerie d'Ajoie au premier<sup>6</sup>). Le 15 janvier 1271, le même Ulrich de Ferrette, avec le consentement de son fils Thébaud, vend à Henri de Neuchâtel, les châteaux de Ferrette, de Soyhières, de Blochmont, de Lœwenbourg, de Morimont, etc., *cum suis juribus*,

<sup>1</sup> Monumenta Germaniae Historica SS, rerum merov. V 27 n. 1 ; Trouillat I 70 No 35 avec une fausse date.

<sup>2</sup> Original aux archives de la paroisse de Notre-Dame de Francfort-sur-le-Mein, Blaue Ziffer 2. Cf. les Regesta imperi I 546 No 1310 ; Trouillat I 112 No 61 ; les Fontes Rerum Bernensium I 234 No 60. Cf. aussi la reproduction photographique de ce document original dans A. Rais, Un chapitre de chanoines dans l'ancienne principauté épiscopale de Bâle, Moutier-Grandval, p. 33.

<sup>3</sup> Regesta imperi I 628 No 1480 ; Trouillat I 115 No 63.

<sup>4</sup> Trouillat I 544 No 368 et III 4 No 4.

<sup>5</sup> Ib. I 556 No 378.

<sup>6</sup> Trouillat II 201 No 155.

*districtu et omni jure*<sup>1</sup>). Le 27 novembre de la même année, le vendeur délivrait à l'acheteur une quittance de 850 marcs d'argent<sup>2</sup>). La même année encore, l'évêque de Bâle achetait la ville de Porrentruy à Godefroi de Habsbourg pour la somme de 260 marcs d'argent.<sup>3</sup>).

Et les événements vont se précipiter.

Dès le 20 juin 1280, Thierry III, comte de Montbéliard, reçoit en fief d'Henri d'Isny, évêque de Bâle, les avocaties d'Ajoie et de Bure<sup>4</sup>). Puis le 20 octobre 1281, Thiébaud, comte de Ferrette, léguait à Henri d'Isny, tous ses droits sur Porrentruy, l'avocatie d'Ajoie, le domaine de Bure et sur leurs dépendances, gens et biens, avec en plus tous les droits qu'y possédait Thierry III, comte de Montbéliard, le tout pour la somme de 180 marcs d'argent<sup>5</sup>). Finalement, la transaction datée du 17 avril 1283 établit définitivement les droits de l'évêque de Bâle sur l'Ajoie. En effet, Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, donne et cède librement à l'évêque le château de Porrentruy avec tous ses droits et toutes ses dépendances et les avocaties d'Ajoie et de Bure *cum districtu, juribus et pertinentiis*<sup>6</sup>).

Maître et seigneur de l'Ajoie, le prince-évêque de Bâle obtient trois jours plus tard de Rodolphe de Habsbourg, pour sa propre ville de Porrentruy, — oppidum suum Burnentrut — une lettre de franchises. Le roi des Romains « *voulait reconnaître par cet acte les mérites remarquables du vénérable évêque de Bâle, son prince et très cher secrétaire qui, dans des circonstances très difficiles, alors que la fortune menaçait d'abandonner l'empereur, et pour d'autres affaires dont il fut chargé, avait fait constamment preuve de son habileté et de son dévouement.* »<sup>7</sup>).

De nouvelles querelles éclatent. Rodolphe de Habsbourg y met un terme le 5 juin 1284 en confirmant les conventions faites par Henri d'Isny et par Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard<sup>8</sup>).

Et c'est ainsi que l'Ajoie passa définitivement sous l'autorité temporelle des princes-évêques de Bâle.

Au point de vue administratif, l'Ajoie était divisée aux XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles — nous l'avons vu — en deux avocaties ou mairies, à savoir : celle d'Ajoie et celle de Bure<sup>9</sup>).

<sup>1</sup> Trouillat II 205 No 156.

<sup>2</sup> Ib 217 No 164.

<sup>3</sup> Ib 194 No 2. Vautrey I 236.

<sup>4</sup> Ib 325 No 248.

<sup>5</sup> Ib 343 No 262.

<sup>6</sup> Ib 374 No 284.

<sup>7</sup> Ib 377 No 286. Vautrey I 262.

<sup>8</sup> Trouillat II 400 No 307.

<sup>9</sup> En 1363, 1382, 1386, 1389, 1451, 1461. Cf. Trouillat IV 203 423 468 520, V 396 450.

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, le futur district de Porrentruy est unifié. Il se nommera « *seigneurie d'Ajoie* », puis dès 1749, « *grand-bailliage d'Ajoie* ». Cette seigneurie d'Ajoie formait, en 1728, un Etat particulier qui avait son *votum* indépendamment de la ville de Porrentruy et ses députés aux Etats de l'Evêché étaient choisis par les *quatre mairies*. »<sup>1)</sup>

« En 1793, l'Ajoie était partagée en *cinq mairies*, à la tête de chacune desquelles il y avait un lieutenant du grand-maire, savoir :

Bure  
Chevenez  
Cœuve  
Alle  
Courtedoux.

Ces cinq villages étaient chefs-lieux, les autres en dépendaient, savoir :

Mairie de Bure :	Boncourt Buix	Courtemaiche Fahy
Mairie de Chevenez :	Bressaucourt Damvant Grandfontaine	Rocourt Roche d'Or Réclère
Mairie de Cœuve :	Beurnevésin Bonfol Damphreux	Lugnez Montignez Vendlincourt
Mairie d'Alle :	Asuel Charmoille Cornol Courgenay et Courtemautruy Fontenais et Villars	Fregiécourt Miécourt Montvouhay Valbert et La Motte Ocourt Pleujouse
Mairie de Courtedoux :	Courchavon Mormont	

« Ce pays, tel qu'il était en 1793, contenait donc 33 communes. »<sup>2)</sup>

<sup>1</sup> Répertoire de la magistrature de la ville de Delémont 1728/1732.

<sup>2</sup> Répertoire alphabétique de Jean-Georges Quiquerez. Archives de la Bourgeoisie de Porrentruy.

## II. Les armoiries de la ville de Porrentruy

Pour résoudre objectivement ce problème fort complexe au premier abord, très simple cependant à celui qui l'a étudié, nous examinerons tour à tour les antiques sceaux de la ville, des dessins et des sculptures, des bannières, des gravures, des en-têtes de lettres et des clichés.

### 1. Les sceaux

Du type arbitraire et fantaisiste, le premier sceau de la ville de Porrentruy date du XIII<sup>e</sup> siècle. Précieusement conservé dans les archives de la Bourgeoisie, ce sceau-matrice se compose d'un disque rond de 55 mm. de diamètre, gravé sur l'une de ses faces, tandis que sur l'autre, un appendice de préhension affecte la forme d'une arête médiane que termine un anneau de suspension.

La silhouette du sanglier ne manque pas de caractère. Le travail est rude et brutal sans doute, mais point banal. Le poil hérisssé de la bête ajoute un détail décoratif. Ce sceau, comme d'ailleurs le sceau-navette de Delémont, date de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

La légende est ciselée sur le pourtour dont elle suit le contour. Précédée d'une croisette, elle commence en haut, à droite. Au point de vue paléographique, le caractère employé est la capitale romaine barbare avec quelques lettres onciales : E, G, N. L'étoile qui apparaît dans les sceaux à partir de l'année 1180, termine la phrase :

+ SIGILLVM . CIVIVM . DE . BVRNENDRVT \*

Voyez figure 1.



Fig. 1



Fig. 2

Le deuxième sceau de la ville de Porrentruy date, lui aussi, du XIII<sup>e</sup> siècle. Plus tardif que le premier, il est l'œuvre du même artiste. Si le sanglier est à dessein stylisé, c'est pour lui donner cette élégance qu'on ne lui prête pas au naturel. Ce sceau, en laiton comme le précédent, déposé lui aussi dans les archives de la Bourgeoisie, atteint 38 mm. de diamètre. La légende est la même :

+ S. (igillum) CIVIVM. DE.  
BVRNENDRVT.

Remarquons la forme oncielle de la lettre M, laquelle s'est introduite dans les sceaux vers 966.

Voyez figure 2.

Arrivons à l'étude du troisième cachet de la ville de Porrentruy. A proprement parler, ce troisième sceau n'en est pas un, car il épouse la forme d'un signet. Le signet ? C'est tout simplement l'anneau faisant l'office du sceau-matrice. De dimension très restreinte — 15 mm. — il ne porte aucune légende comme il sied à une bague. Le sanglier, finement travaillé, est posé en bande.

Ce signet clôt six lettres qui ont été adressées par les « bons voisins maistrebourgeois et conseil de Pourrentruy » au magistrat de la ville de Delémont, de 1588 à 1599<sup>1)</sup>. L'original, malheureusement, n'existe plus.

Voyez figure 3.

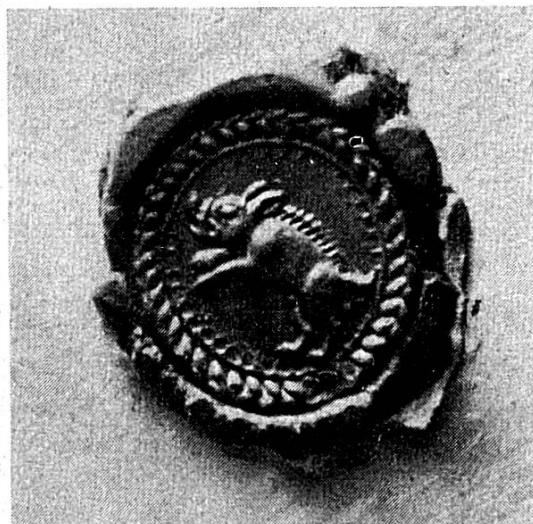


Fig. 3

<sup>1)</sup> Lettres datées des 18 novembre 1588, 1<sup>er</sup> octobre 1591, 4 mars 1592, 18 novembre 1592, 25 janvier 1594 et 3 juillet 1599. Ce signet a été utilisé jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle comme en témoigne la lettre scellée adressée par le secrétaire de la ville, Daucourt, au secrétaire de Delémont, Miserez, le 24 avril 1770.

Occupé au classement des archives municipales de Delémont, je mets la main sur une lettre expédiée par les prévôt, maître-bourgeois et conseil de Porrentruy à Messieurs du magistrat de Delémont. Cette lettre datée du 20 février 1700, révèle l'existence du quatrième sceau de la cité. Le sanglier est posé en bande dans un écu du XVII<sup>e</sup> siècle. A proprement parler, nous nous trouvons en présence d'un signet de 22 mm. de diamètre, ne contenant aucune légende.

Voyez figure 4.



Fig. 4

Le cinquième sceau date du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette matrice de laiton, de 46 mm. de diamètre, jouit d'une douce retraite dans le

trésor de la Bourgeoisie. Le sanglier n'a plus l'allure de celui des sceaux du XIII<sup>e</sup> siècle. Il est lourd. On dirait même qu'il « fait le beau » pour recevoir, comme les ours de la fosse à Berne, la traditionnelle carotte. Le sens de la légende n'a pas changé. Mais, au lieu de commencer en haut, à droite, elle débute en bas, à gauche :



Fig. 5

*SIGILLUM CIVITATIS  
BRUNTRUTANAE \**

Voyez figure 5.



Fig. 6

La Révolution française renverse toutes nos traditions. En 1793, le sceau de la municipalité de Porrentruy, de forme ovale, accusant 26/22 mm. de diamètre, représentera un faisceau de licteur coiffé du bonnet phrygien entouré d'un feuillage de chêne. Le centre du faisceau disparaîtra sous un écu rond qui porte les lettres *RF* entrelacées. Suit la nouvelle formule :

*MUNICIPALITE  
DE PORRENTREUY*

Voyez figure 7.



Fig. 8

Signalons encore ce bizarre petit signet dont l'écu affecte une forme bien fin XVIII<sup>e</sup> siècle.

Voyez figure 6.



Fig. 7

A côté de ce cachet apparaît un second dont la matrice de laiton est exposée dans la vitrine du bureau de la Bourgeoisie. Très simple, atteignant 36/32 mm., il esquisse les traits d'une femme qui s'appuie de la main droite sur le faisceau de licteur et qui tient dans la gauche, la pique coiffée du bonnet phrygien. Autour :

*COMMUNE DE PORRENTREUY*

Voyez figure 8.

Sous l'empire, le sceau à l'aigle couronnée remplacera les deux précédents, de 1804 à 1814<sup>1)</sup>. Il aura la légende :

MAIRIE DE PORRENTREY  
4<sup>e</sup> ARR (ondissemenc) T  
(HAUT-RHIN)

Voyez figure 9.

Le 18 juin 1815, la folle épopée napoléonienne venait d'entrer dans l'Histoire. Un acte signé à Bienne, le 14 novembre de la même année, scellait à jamais la réunion de l'Evêché princier de Bâle au canton de Berne. Nous étions Suisses.

Sans aucun doute, la ville de Porrentruy, à l'instar de celle de Delémont, est-elle intervenue en haut lieu, dès le mois d'août, et a-t-elle présenté une requête à LL. EE. relativement à ses anciens droits<sup>2)</sup>. Delémont, nous le verrons ci-dessous, demandait entre autres, la reconnaissance de ses anciennes armoiries<sup>3)</sup>. Porrentruy

en fit autant, car sur une première lettre datée du 16 août 1815, le bourgmestre Arnoux s'est servi d'un nouveau sceau portant, comme les anciens, «d'argent au sanglier de sable».

Si la matrice est perdue, j'ai retrouvé une série d'empreintes de ce timbre humide dont le diamètre était de 34 mm. La légende court entre 2 cercles : **MAIRIE DE PORRENTREY**

En bas, deux palmes.

Voyez figure 10.

Ce sceau a été employé — et ces dates sont à retenir — de 1815 à 1854<sup>4)</sup>.

<sup>1)</sup> Voyez aussi les documents datés des 18 novembre 1808, 30 octobre 1809, 14 juillet 1810, 12 septembre 1811, 18 mai 1814, etc.

<sup>2)</sup> P-V du conseil de Delémont 1813-1817, p. 84 à 86 v.

<sup>3)</sup> Ib p. 121.

<sup>4)</sup> Voyez les documents datés des 20 septembre 1815, 13 octobre 1815, 27 septembre 1816, 6 avril 1851, 27 décembre 1851, 5 février 1852, 17 juin 1854.



Fig. 9



Fig. 10

Nous allons absorber à présent une sorte de mixture héraldique ajoulotte. Oyez et voyez !

En conformité de l'article 16<sup>e</sup> du règlement souverain des 19 et 29 avril 1816, l'assemblée générale de la bourgeoisie de Porrentruy, réunie sous la présidence du seigneur grand-bailli le 22 janvier 1817, en approuvant le nouveau règlement pour l'organisation, l'administration et la jouissance des droits de bourgeoisie de la ville, décidait ceci au chapitre I<sup>er</sup> du titre III<sup>e</sup> :

Art. 57. — « L'écu aux armoiries de la ville est maintenu ; en conséquence, il portera *sur un fond parti taillé d'argent, coupé de gueule, un sanglier de sable, portant pour exergue ces mots : Bourgmestre et Conseil de la Ville de Porrentruy. (Canton de Berne).* »<sup>1)</sup>



Fig. 11

mètre de 32 mm. Ces quatre cachets ont été gravés par le même orfèvre. De forme particulière, leur écu est commun. Il repose sur deux branches de feuilles. Le sanglier a l'air d'un rat. La légende des quatre sceaux est identique :

\* **BOURGMESTRE ET CONSEIL DE LA VILLE DE PORRENTROY  
CANTON DE BERNE<sup>2)</sup>**

Voyez figure 11.

Une multitude de documents allant de 1817 à 1848, conservés dans les archives de la préfecture de Porrentruy, portent l'empreinte de ces sceaux. On remarque aussi la nouvelle armoirie de la ville de Porrentruy sur le règlement de 1817 et sur le procès-verbal

<sup>1</sup> Porrentruy, Imprimerie Deckherr frères, 1817 p. 22.

<sup>2</sup> Ces quatre matrices sont déposées à la Bourgeoisie de Porrentruy. Les deux timbres humides ont encore été employés en 1945 !

Donc, en 1817, l'assemblée des habitants de Porrentruy décidait de transformer les armoiries traditionnelles de la ville, « d'argent au sanglier de sable », en « de gueules à la bande d'argent chargée d'un sanglier de sable ».

Et voilà que la ville de Porrentruy passe une commande de quatre sceaux en laiton.

Le premier, à cire, a un diamètre de 41 mm. ; le deuxième de 34 mm. Le troisième, timbre humide, mesure 40 mm. de diamètre, tandis que le quatrième, timbre humide aussi, a un dia-

de reconnaissance des chemins ruraux dans les finages du territoire de Porrentruy, du 31 décembre 1827 ». <sup>1)</sup>

L'article 59 du règlement de 1817 disait encore : « Les couleurs de la ville sont celles de l'écu, argent et gueules » <sup>2)</sup>. Se faisant fort de cet article, la jeune commune municipale de 1833 commande deux nouveaux sceaux. Le diamètre du premier mesure 35 mm. Le sanglier en a été chassé. Ces deux nouveaux sceaux ne porteront même plus la bande blanche dans un fond rouge. Ils seront tout simplement « coupé de gueules et d'argent » <sup>3)</sup>. L'écu du premier épousera les lignes de celui de 1817 et reposera, lui aussi, sur deux branches. En exergue :

+ CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PORRENTREUY  
REPUBLIQUE DE BERNE

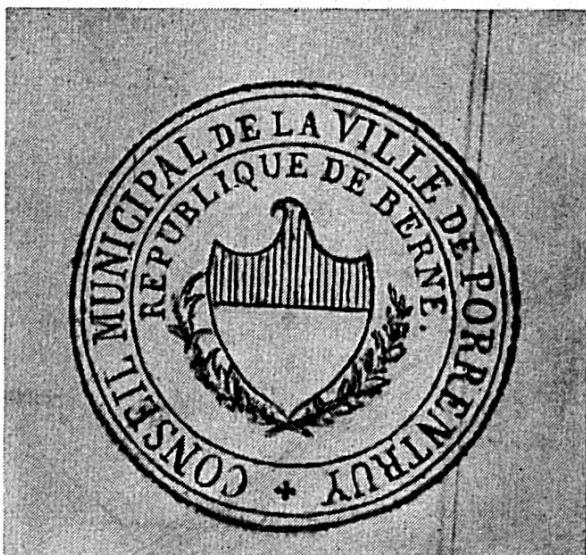


Fig. 12



Voyez figure 12.  
Ce cachet sera employé de 1833 à 1893 <sup>4)</sup>.

Entouré de deux branches de feuilles le laurier, l'écu du second sceau de la ville de Porrentruy est aussi « coupé de gueules et d'argent ». Son diamètre est de 38 mm. et sa légende :

MAIRIE  
DE PORRENTREUY <sup>5)</sup>

Voyez figure 13 ci-contre.

<sup>1)</sup> Archives municipales de Porrentruy, section Cadastre.

<sup>2)</sup> p. 22.

<sup>3)</sup> Et non d'argent au chef de gueules.

<sup>4)</sup> Voyez les documents datés du 2 novembre 1835 (Correspondance avec les communes, Pièces diverses 1829-1835 aux archives de la Préfecture de Porrentruy), 12 août et 27 décembre 1836, 12 mars, 7 septembre et 1<sup>er</sup> août 1839, du 7 août 1840, des 20 février et 7 avril 1841, du avril 1842, des 13 février et 13 mai 1844, du 26 mars 1848, du 10 mai 1860, du 1<sup>er</sup> mai 1865, des 23 août et 6 décembre 1866, du 5 janvier 1893, etc.

<sup>5)</sup> L'original est entre les mains du secrétaire municipal.

Dès 1870, la chancellerie communale de Porrentruy utilise deux sceaux modernes : l'un en cuivre, timbre humide, l'autre en relief, tous deux de 37 mm. L'écusson est décoré « d'un sanglier de sable posé en bande dans un champ d'argent » et timbré d'une couronne à cinq fleurons remplacés par cinq tourelles<sup>1)</sup>, symbole des cités souveraines. Ces deux sceaux ont été gravés par Hermann Hamman, le spécialiste genevois. Voici sa légende :



Fig. 14

*COMMUNE MUNICIPALE  
\* PORRENT RUY \**

Voyez figure 14.

La Bourgeoisie, elle, n'est pas restée en arrière. En 1833, elle fait faire un sceau identique qui est encore employé, ne vous en déplaise, en 1945. Ce cachet de 35 mm. aura la légende :

*\* ADMINISTRATION BOURGEOISE  
DE PORRENT RUY  
REPUBLIQUE DE BERNE<sup>2)</sup>*

Voyez figure 15.



Fig. 15

Donnons la liste des sceaux de la ville de Porrentruy que nous venons d'étudier :

1. Sceau du XIII<sup>e</sup> siècle, diamètre 55 mm. Figure 1.
2. Sceau du XIII<sup>e</sup> siècle, diamètre 38 mm. Figure 2.
3. Signet de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, diamètre 10 mm. Figure 3.
4. Signet de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, diamètre 22 mm. Figure 4.
5. Sceau de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, diamètre 46 mm. Figure 5.
6. Signet de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, 25 mm. Figure 6.

<sup>1)</sup> Dont trois visibles sur le sceau.

<sup>2)</sup> Voyez les pièces datées du 29 mars 1834 et 7 janvier 1839 dans la Correspondance avec les communes, Pièces diverses 1829-1835 aux archives de la Préfecture de Porrentruy.

7. Sceau de 1815, diamètre 34 mm. Figure 10.
8. Sceau de 1817, diamètre 41 mm. Figure 11<sup>1</sup>).
9. Sceau de 1833, diamètre 35 mm. Figure 12<sup>2</sup>).
10. Sceau de 1870, diamètre 37 mm. Figure 14.

Disons encore un mot du blasonnement. Les sceaux de la *ville de Porrentruy* furent :

1. « D'argent au sanglier de sable »  
du XIII<sup>e</sup> siècle à 1792,  
de 1815 à 1816,  
de 1870 à 1945.
2. « De gueules à la bande d'argent chargée d'un sanglier de sable »  
de 1817 à 1848,
3. « Coupé de gueules et d'argent »  
de 1833 à 1893.

## 2. Les dessins et les sculptures

Au clocheton de l'hôtel de ville de Porrentruy se balance depuis la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, la plus ancienne cloche de la cité. Qui aurait pensé qu'elle portait sur ses flancs d'airain la première représentation des armoiries de l'ancienne capitale du Jura bernois ?

Parlons tout d'abord de la cloche. Seule, la partie supérieure est décorée de sept figures en relief représentant la Vierge et des saints et d'une autre plus grande rappelant la Crucifixion. Au-dessus de cette ligne, nous relevons ce texte en minuscules gothiques :

+ *je sonne acune foy per musur epavonte mente creature*  
*lan mile CCCC LV*

Le sens est clair. Je sonne bien souvent pour mesurer le temps, c'est-à-dire pour marquer le lever, le midi et le coucher. Mais aussi, j'épouante maintes créatures quand je dois sonner « au feu », une mobilisation, un trépas, etc.

Notre cloche date donc de 1455. En réalité, nous avons ceci sur notre relevé<sup>3</sup>) : *Lan mile CCCC LL*. La forme particulière du second *L* gothique semble indiquer plutôt un *V* qu'un *L*. Je ne vois pas la

<sup>1</sup> Les trois autres ont 40, 34 et 32 mm. de diamètre.

<sup>2</sup> Le second mesure 38 mm. de diamètre.

<sup>3</sup> Fait par M. Jules Masset, architecte et communiqué par M. Charles Maillat, géomètre.



Fig. 16

Le fût de la fontaine monumentale dite du Suisse, sculptée en 1558, est agrémenté de deux armoiries. Ces deux écus ont comme tenants une mélusine et un triton moustachu. Ici encore, si le sanglier de l'un, par courtoisie héraldique, regarde celui de l'autre, le blasonnement est correct.

Voyez figure 17.

raison pour laquelle le fondeur aurait placé deux *LL* équivalant à un *C*.

Sous la Crucifixion, un peu à gauche cependant, on remarque les armoiries de la ville de Porrentruy. Si la forme du sanglier est un tantinet barbare, le blasonnement correspond à celui des sceaux du XIII<sup>e</sup> siècle: champ argent, sanglier de sable. La bête est posée en bande, les soies hérissées.

Voyez figure 16.

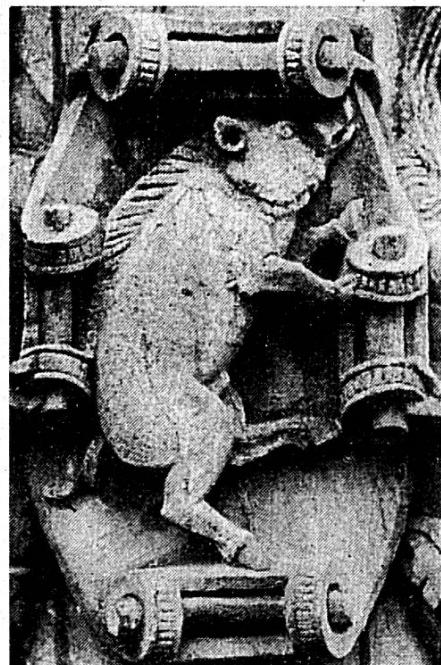


Fig. 17

Posé en bande dans un écu de forme ronde, le sanglier disgracieux de la fontaine de la Samaritaine est soutenu de la main gauche, non point par un génie, mais bien par saint Jean-Baptiste lui-même dont la main droite s'appuie sur son étandard traditionnel. Cette fontaine originale qui date de 1564, est l'œuvre de l'artiste connu Laurent Perroz ou Perreol, de Cressier, auteur de la fontaine du Sauvage de Delémont (1576), et de la maison du Chapitre de Moutier-Grandval de La Neuveville (1566).

Voyez figure 18.

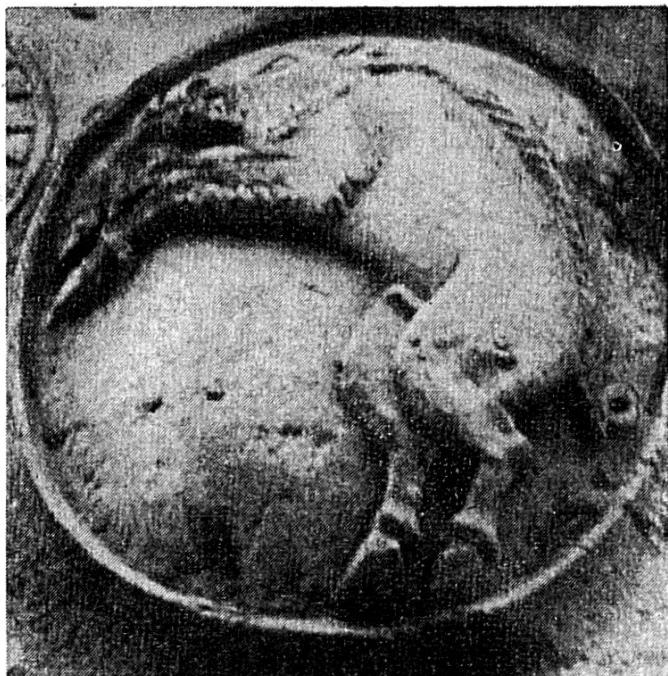


Fig. 18



Fig. 19

Deux plaques de cheminée, conservées l'une à Porrentruy dans la famille de feu Xavier Kohler, l'autre à Grandfontaine, dans l'ancienne maison Raguel, montrent un blason fin XVI<sup>e</sup> siècle « au sanglier de sable sur champ d'argent ». Au-dessous, dans une banderole : 1581.

Voyez figure 19.

1600 ! C'est la date qui apparaît sur les Fonts baptismaux de bronze de l'église paroissiale de saint Pierre. Modelés par Pierre dit Perrin Guisinger <sup>1)</sup>, fondeur de cloches ou clochetier à Porrentruy, ils sont décorés d'un superbe bas-relief qui représente les apôtres, une chasse au cerf dans un encadrement floral et sylvestre. Pour rendre compréhensible l'inscription, nous remplaçons les abréviations par... ce qu'elles abrègent. Le texte qui suit sera donc quelque peu différent de celui donné par le doyen Membrez <sup>2)</sup> et par feu Gustave Amweg <sup>3)</sup>.

*NISI QVIS RENATVS FVERIT EX AQVA ET SPIRITV SANCTO  
NON POTEST INTROIRE IN REGNV M DEI . IOAN (nes) 3.*

Au-dessous, les armoiries de la ville, « d'argent au sanglier de sable » et l'année 1600. Alignées à même hauteur que l'écu, dix-sept figures en relief, dont la Crucifixion. Dessous :

*MESIRE PIERRE CLAIRT <sup>4)</sup> CVERE A POVRRENT RY +  
MO(n)S(ieur) LE PREVOT HENRI GINDRE <sup>5)</sup> CO(n)SELIER  
DE SA GRACE + MO(n)SIEVR LE MAIS*

*TRE BOVRGOIS IEHAN TARDY <sup>6)</sup> HANESO PRVDAM <sup>7)</sup>  
LEVTENA(nt) LORRA(nt) LARIAR <sup>8)</sup> GVILAME QVELO <sup>9)</sup>  
NICOLA MAIGNIM <sup>10)</sup> IEHAN NICOLA <sup>11)</sup> GOVVERNEVR DE  
LAN 1600.*

*+ PIERRE GVISINGRE <sup>12)</sup> A FONDV CES SAI(n)T FON DE  
BAISTAIME.*

Voyez figure 20.

<sup>1)</sup> Fils de Josias. Son fils Thiébaud était aussi fondeur de cloches à Porrentruy.

<sup>2)</sup> Eglises et chapelles du Jura bernois, p. 235-236.

<sup>3)</sup> Les Arts dans le Jura bernois et à Bienne II 288.

<sup>4)</sup> La famille Clerc de Porrentruy est déjà citée en 1522.

<sup>5)</sup> Fils de Germain et de Jeanne-Marie Colinet, né à Porrentruy le 19 décembre 1559. Conseiller de Son Altesse nommé le 19 août 1594, prévôt de Porrentruy de 1599 à 1602, châtelain de Delémont de 1608 à 1623, chancelier épiscopal 1623. Mort à Porrentruy en février 1632.

<sup>6)</sup> La famille Tardy des Pommerats est connue en 1443 déjà, à Porrentruy dès 1472 où le fils de la lignée de Porrentruy, Jean Tardy, exerçait le métier de barbier en 1480.

<sup>7)</sup> Proudan, Prudan, Prudat, famille bourgeoise de Porrentruy en 1477 déjà.



Fig. 20

<sup>8</sup> Lire : Lorillard, autrefois Loreillard ou simplement Oreillard. Famille bурgeoise de Porrentruy déjà en 1432.

<sup>9</sup> Guillaume Queloz avait épousé Adelet Buchinger, fille du maître-bурgeois Germain Buchinger et de Catherine de Spechbach, sa femme. L'origine de cette famille est St-Brais où elle apparaît vers 1400. Jean Queloz s'est fixé à Villars vers 1480.

<sup>10</sup> Lire : Maignin. Nicolas Maignin est décédé le jour des Rameaux 1603.

<sup>11</sup> Conseiller. fils d'Olry Nicolas, couturier, épouse Clémence Metthé de Delémont. + av. 1612.

<sup>12</sup> Signalons l'existence d'une famille de fondeurs au milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Jean de Villars le Patat, bourgeois de Porrentruy, receveur de saint Pierre, est appelé en 1462 clochetier ou fondeur de cloches. Conseiller de Porrentruy dès 1466. + ap. 1499.



Fig. 21

Les deux plaques en fonte de 1720, l'une fixée dans la cour de la maison de feu J. Choffat, l'autre dans la maison de Beaupré, nous font voir un sanglier de sable assis dans un champ d'argent.

Voyez figure 22.

De l'église saint Pierre, faisons un saut au musée de l'Ecole cantonale où nous retrouvons le coffre des Etats de l'Evêché de 1694. Les armoiries de la ville de Porrentruy y sont peintes : « D'argent au sanglier de sable. »

Voyez figure 21.



Fig. 22

Jean-Georges Bajol, l'actif et célèbre secrétaire de la ville de Delémont, a ébauché en 1728 les armoiries de Porrentruy, dans le répertoire de la magistrature. «La ville de Porrentruy, écrit-il<sup>1)</sup>, occupe la place aux Etats après la ville de Delémont et a voix et séance aux Etats et, *comme elle a une bannière et une justice à part*, elle vote par ses députés séparément des quatre mairies d'Ajoie.»

Voyez figure 23.

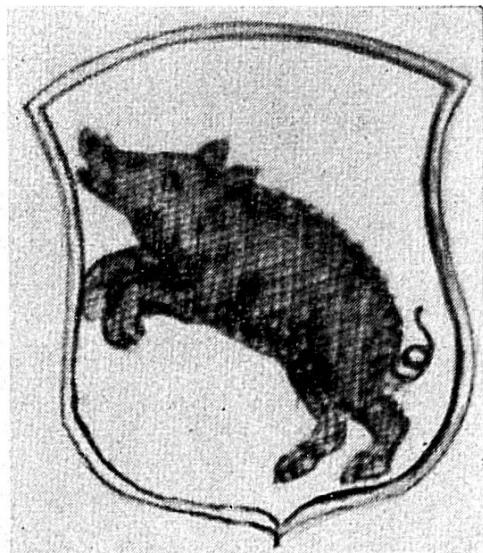


Fig. 23



Fig. 24

<sup>1</sup> page 174.

Revenons à l'hôtel de ville. Arrivés sur le premier palier conduisant du rez-de-chaussée au premier étage, nous pouvons examiner, adossée à l'ancienne façade ouest, une plaque en fonte, dont une guirlande de feuilles forme le blason d'argent au sanglier de sable. En bas, l'année 1731.

Voyez figure 24.

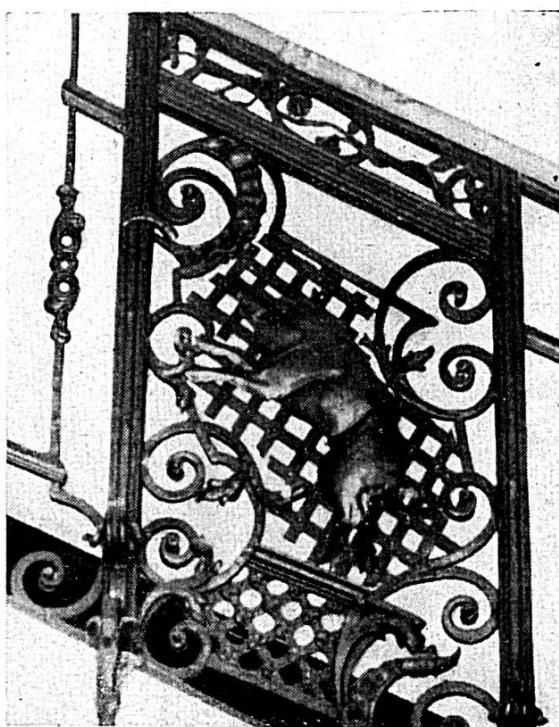


Fig. 25

Si nous tournons le dos à la plaque de 1731, nos yeux sont attirés par la rampe d'escalier, pièce de ferronnerie artistique qui met en relief l'écu de la cité sur un fond ajouré. Ce beau travail enrichit l'hôtel de ville qui fut construit de 1761 à 1763.

Voyez figure 25.

Enfin, dès 1818, les armoiries de la ville, transformées à la suite d'une décision de l'assemblée bourgeoise, figurent sur la plaque en cuivre peinte suspendue dans le cabinet du préfet d'Ajoie. Ces nouvelles armoiries sont :

*De gueules à la bande d'argent chargé d'un sanglier de sable.*

Voyez la figure 49, page 153.

### 3. Les bannières

Avant 1792, les anciennes bannières de la ville arboraient toutes le sanglier de sable sur fond d'argent<sup>1)</sup>.

Après 1815, la société du tirage de la ville et celle du grand-bailliage de Porrentruy possédaient deux drapeaux identiques. Sur l'une des faces, on remarquait les armoiries du canton et sur l'autre trois écus posés 1 et 2. Le champ a disparu. Il ne reste plus que la partie principale, le centre en forme de cercle, entouré de l'inscription<sup>2)</sup> :

*GRAND BAILLAGE DE PORRENTREUY.*

A l'intérieur, le blason du haut contient les armoiries de l'Ajoie, « *de gueules à la fasce d'argent chargée d'un basilic à enquerre d'or, tenant en son bec et entre ses pattes une crosse d'évêque brochant d'or* »<sup>3)</sup>. Il repose sur les écussons accotés de la ville de Porrentruy,

<sup>1</sup> Quiquerez, Ville et château de Porrentruy 245.

<sup>2</sup> Musée jurassien, salle militaire.

<sup>3</sup> Le peintre n'a pas copié fidèlement son modèle car au lieu de représenter le basilic, il a tout simplement dessiné un dragon.



Fig. 26

« *de gueules à la bande d'argent chargée d'un sanglier de sable* » et de la ville de Saint-Ursanne, « *d'argent à l'ours levé de sable lampassé de gueules tenant une crosse épiscopale d'or* ». Une telle disposition n'est pas due au hasard. Elle souligne la préséance du grand-bailliage d'Ajoie avec ses trente communes sur les cités de Porrentruy et de Saint-Ursanne.

Voyez figure 26.

La bannière des tireurs de la ville de Porrentruy, exposée dans le cabinet du préfet, fut brodée et peinte à la même époque et par le même artiste. Des feuilles de chêne, de laurier et de gui entourent, ici aussi, les écussons. Par contre, l'inscription diffère :

**VILLE DE PORRENTROY.**

Voyez figure 27.



Fig. 27

#### 4. Les gravures

C'est dans la « Chronique bâloise » de Christian Wurstisen de 1580 que nous apercevons la première gravure représentant les armoiries de la ville de Porrentruy, « d'argent au sanglier de sable » <sup>1</sup>).

Voyez figure 28.

La vue de Porrentruy parue en 1643, taille douce de Mathaeus Merian, met en vedette le blason de l'Evêché, « d'argent à la crosse épiscopale de gueules » et celui de la ville, « d'argent au sanglier de sable posé sur un semblant de mont » <sup>2</sup>).

Voyez figure 29 (à droite).



Fig. 28



Fig. 30

Une jolie pièce est sans contredit le diplôme que les maîtrises de la ville de Porrentruy délivraient, dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, aux jeunes artisans. Pour la première fois, les armoiries de la ville sont « d'argent au sanglier de sable posé sur trois monts de... » <sup>3</sup>).

Voyez figure 30.

<sup>1</sup> p. LVI.

<sup>2</sup> Musée jurassien, corridor.

<sup>3</sup> Le cuivre original est déposé dans les archives de la Bourgeoisie de Porrentruy.

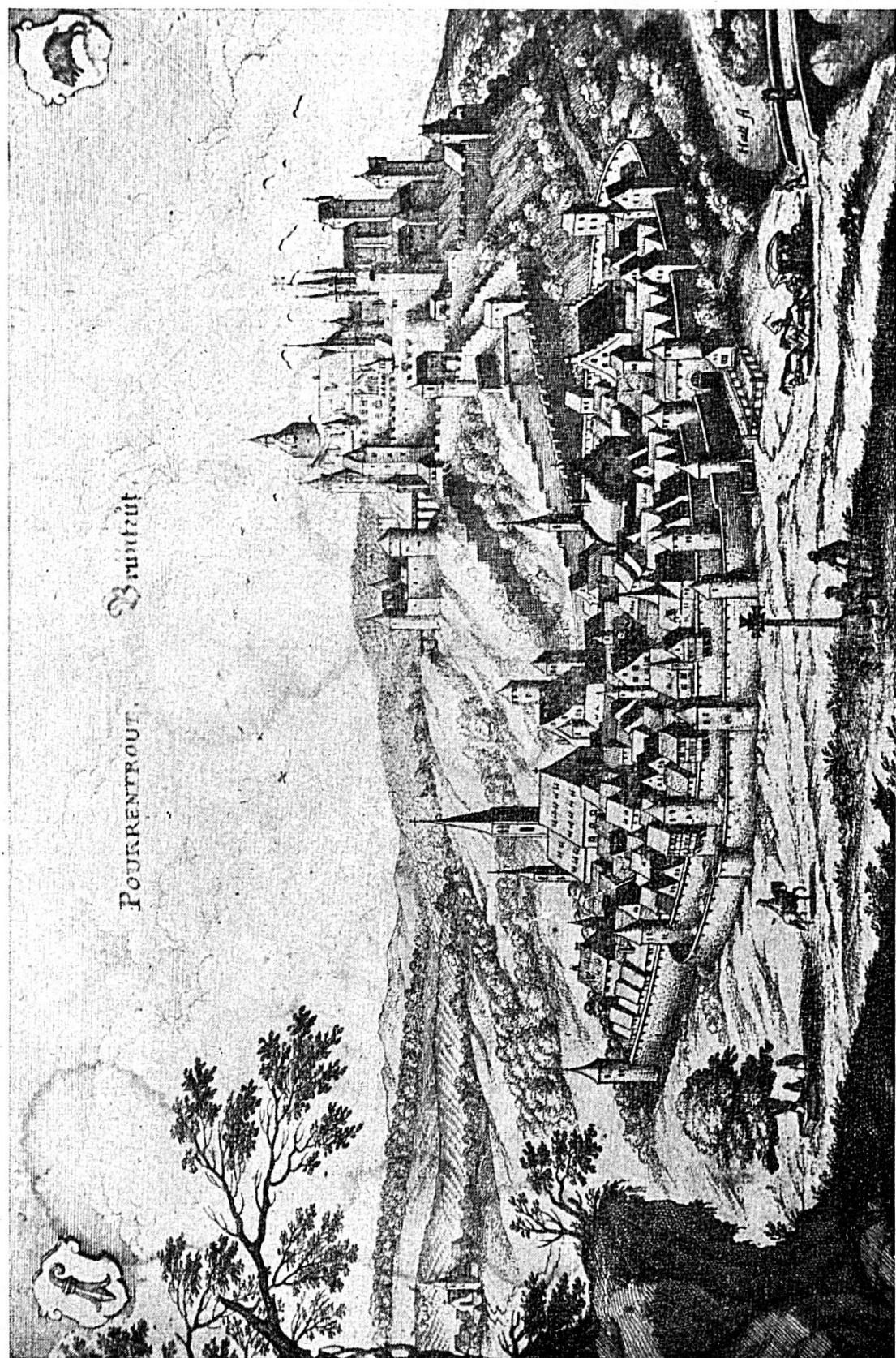


Fig. 29

La vignette que publie d'abord Quiquerez dans ses Monuments de l'ancien Evêché de Bâle<sup>1)</sup>, reproduite sous Porrentruy dans le tome cinquième du DHBS<sup>2)</sup>, quoiqu'elle porte la date de 1737, est sortie des mains du graveur Hermann Hammann, de Genève<sup>3)</sup>. Cette héliogravure fut tirée en 1869 à la demande d'Auguste Quiquerez. De chaque côté nous avons les armoiries de la famille noble de Porrentruy<sup>4)</sup> et de la ville de ce nom. L'écu au sanglier de sable sur fond d'argent a servi de modèle à l'orfèvre qui a ciselé les deux sceaux que la chancellerie municipale utilise de nos jours encore. Ajoutons que ce blason est timbré d'une couronne à cinq fleurons remp'acés par cinq tourelles, symbole des cités souveraines.

## 5. Les en-têtes



Fig. 31

### a) *De 1855 à 1863*

En 1855, l'Atelier de lithographie Feusier et Pernot, de Porrentruy, sortait un beau papier à lettre<sup>5)</sup>, orné à notre gauche d'une vignette. Ce composé de feuilles d'acanthe, de fleurs et de signes plus ou moins géométriques, soutenait un écu « coupé d'argent et de gueules », entourant ce texte :

MAIRIE  
de  
PORRENTUY  
Canton de Berne  
(Suisse)

Voyez figure 31.

<sup>1</sup> Ville et château de Porrentruy, Planche II.

<sup>2</sup> p. 323.

<sup>3</sup> Jean-Martin-Hermann Hammann, né à Hanau le 26 décembre 1807. Naturalisé en 1841. Conservateur du Musée Fol.

<sup>4</sup> J'aurai l'occasion de revenir prochainement sur ce sujet.

<sup>5</sup> Pour l'époque.

Un second modèle, paru en 1858, portant la même formule entourée d'un cartouche plus compliqué, montait en épingle une armoirie « coupée de gueules et d'argent ».

Ces deux rames de papier à lettre furent utilisées par la chancellerie communale, de 1855 à 1863.

Voyez figure 32.

b) *De 1867 à 1903*

Le papier à lettre de la mairie exhibe, de 1867 à 1903, outre la croix fédérale dans un champ rouge, l'inscription :

*MAIRIE  
DE PORRENTREY*

ou :

*MUNICIPALITE  
DE PORRENTREY  
Canton de Berne  
(Suisse)*

**MUNICIPALITÉ**



**PORRENTREY**  
(SUISSE)

**TÉLÉPHONE 35**

Compte de Chèques postaux IV a 4



Fig. 33

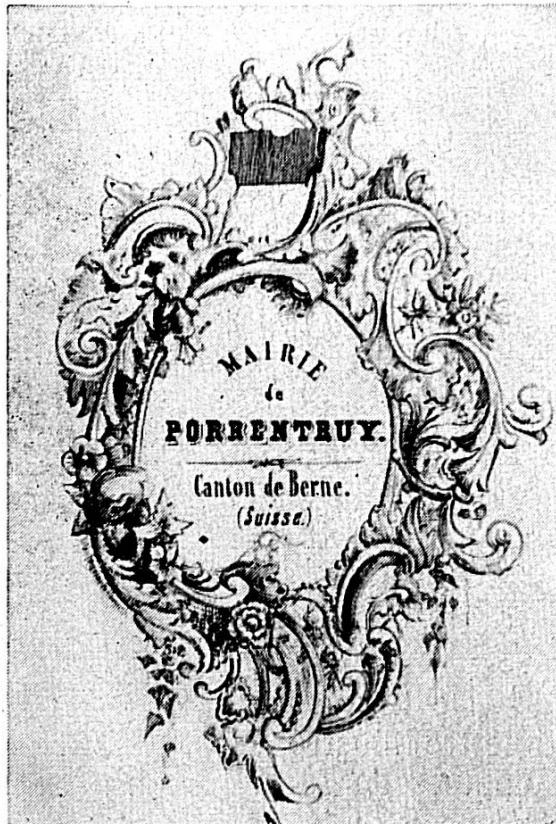


Fig. 32

c) *De 1897 à 1921*

L'en-tête employé par les différents bureaux de la commune de Porrentruy, de 1897 à 1921, dénote un manque de goût complet.

Dans un écu de forme douceuse apparaît en bande sur un fond blanc un sanglier-rat noir ; en haut, à notre droite, le château épiscopal écorné, et en bas, « parti de gueules à la croix fédérale d'argent et de gueules à la bande d'argent chargée d'un ours de sable ! »

Voyez figure 33.



Fig. 34

De 1906 à 1919, la chancellerie municipale se servira d'un papier à lettre illustré d'un cliché en couleur reproduisant les armoiries adoptées en 1817. Ce blason est placé sous un croquis de la tour Réfous et du bâtiment ouest du château. Voyez figure 35.

Et, à l'occasion des fêtes du centenaire du Libéralisme, les 18, 19 et 20 juillet 1931, la municipalité a fait imprimer un papier à lettre dont l'écu de la ville (champ rouge, bande blanche chargée d'un sanglier noir) est timbré du château épiscopal. Voyez figure 36.



PORRENT RUY

Fig. 35

d) *De 1889 à 1931*

Sur la réduction du plan parcellaire faite en 1889 par le géomètre J. Anklin, se présentent d'un côté les armoiries du canton et, de l'autre, celles de la ville de Porrentruy qui blasonne : « de gueules à la bande d'argent chargée d'un sanglier de sable. »

Cette armoirie, enchassée dans un cartouche surmonté d'une croix fédérale, est restée sur le papier à lettre de la municipalité de 1889 à 1906.

Voyez figure 34.

**FÊTES DU CENTENAIRE  
DU LIBÉRALISME  
18, 19, 20 JUILLET 1931**



Fig. 36

## 6. Les clichés

Vers 1850, la municipalité de Porrentruy avait passé la commande de quatre clichés en cuivre, d'un diamètre de 3,5 cm. Le graveur qui a utilisé le drapeau de la société de tir de la ville comme modèle, a reproduit non point le sanglier, mais le basilic. Aucun doute n'est possible : forme de l'écu, disposition de la bête, grandeur de la crosse, encadrement de la fasce, etc. Dans un double cercle, nous lisons :

*MUNICIPALITE  
PORRENTREUY*

Ces clichés qui sont la propriété de la ville<sup>1)</sup> n'ont pas été employés comme en témoigne leur état de conservation.

Voyez figure 37.



Fig. 37

Arrivons à présent au plat de résistance de l'héraldique brun-truite. Dès l'année 1894, la ville de Porrentruy a présenté à ses électeurs un budget imprimé. La couverture de cet opuscule met en valeur, au-dessous du titre, les armoiries de la cité.

Or, nous constatons que la ville de Porrentruy a blasonné :

*a) de gueules à la bande d'argent chargée d'un sanglier de sable»* de 1894 à 1911, en 1913, en 1915, en 1916, en 1918, en 1919, en 1922, en 1925, en 1928, en 1930, en 1933, en 1935 et en 1938.

*b) «d'argent au sanglier de sable»* en 1912, en 1914, en 1917, en 1920, en 1921, en 1923, en 1924, en 1926, en 1927, en 1929, en 1931, en 1932, en 1936, en 1937, de 1939 à 1944.

<sup>1)</sup> Le musée de l'Ecole cantonale en possède un.

Résumons le chapitre deuxième en disant que les armoiries de la ville de Porrentruy furent :

1. « *D'argent au sanglier de sable* »

du XIII<sup>e</sup> siècle à 1792 (sceaux)  
de 1815 à 1816 (sceaux)  
de 1870 à 1945 (sceaux)  
de 1897 à 1921 (papier à lettre)  
de 1912 à 1944 (clichés).

2. « *De gueules à la bande d'argent chargée d'un sanglier de sable* »

de 1817 à 1848 (sceaux)  
de 1889 à 1931 (papier à lettre)  
de 1894 à 1938 (clichés).

3. « *Coupé de gueules et d'argent* »

de 1833 à 1893 (sceaux)  
de 1858 à 1863 (en-têtes).

4. « *Coupé d'argent et de gueules* »

de 1855 à 1863 (en-têtes).

5. « *De gueules à la fasce d'argent chargée d'un basilic à enquerre d'or, tenant en son bec et entre ses pattes une crosse d'évêque brochant d'or* »

vers 1850 (clichés).

Je vous le demande, n'était-il pas grand temps de mettre une fois et définitivement au point, les armoiries de la ville et celles du district de Porrentruy ?

### III. Les armoiries du district de Porrentruy

Nos deux premiers chapitres sont étayés par des sources de premières mains. Il en sera de même du chapitre troisième qui s'occupera des armoiries du grand-bailliage épiscopal d'Ajoie<sup>1</sup>), puis de celles du district de Porrentruy.

#### 1. Avant 1792

La question controversée est plus facile à résoudre qu'elle ne le paraît. Avant de publier quoique ce fût, nos deux auteurs jurassiens, Quiquerez et l'abbé Daucourt, auraient dû confronter leurs sources et ne pas se laisser influencer par telle ou telle découverte du moment.

Auguste Quiquerez parle d'un acte de 1547<sup>2</sup>), copie des anciennes franchises de la ville de Porrentruy, qui aurait déclaré, à l'article 16<sup>e</sup>, ceci :

« La bannière et le pennon de Porrentruy doivent être aux armes de la seigneurie et de la ville ». C'est-à-dire que sur l'une des faces du drapeau sont dessinées les armoiries de la ville, « d'argent au sanglier de sable » et, sur l'autre, les armoiries de la seigneurie. Or, malgré plusieurs heures de recherches faites dans les archives de la Bourgeoisie de Porrentruy, il nous a été complètement impossible de découvrir le document en question.

Ces armoiries de la seigneurie d'Ajoie les connaissons-nous ? Parfaitement.

Le premier croquis des armes de l'Ajoie est de la main de Christian Wurstisen, l'auteur de la Chronique bâloise. Wurstisen est décédé en 1588. Son esquisse est donc antérieure à cette date. Nous voyons, ainsi que l'écrit G. Viatte<sup>3</sup>), « qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, le gueules et l'argent formaient déjà les émaux attribués plus tard par le prince Simon-Nicolas de Montjoie aux armoiries de l'Ajoie ; car la mince bande du chef est désignée par un *x* qui signifie rouge, tout comme le *brunn*. Si l'on suppose, dans ce manuscrit, qui est évidemment un brouillon rapide, une grande hâte à terminer l'esquisse, combinée peut-être avec une correction faite au dessin auquel l'auteur aurait, après plus ample informé, ajouté une portion de gueules en chef, — et même plus simplement en prenant le dessin tel qu'il est,

<sup>1</sup> Jusqu'en 1561 mairie d'Ajoie. Dès 1561 à 1749, châtellenie d'Ajoie et depuis 1749 à 1792 grand-bailliage d'Ajoie.

<sup>2</sup> Ville et château de Porrentruy 245.

<sup>3</sup> A propos des armoiries de l'Ajoie AHS 1918 No 1 p. 13, avec texte complété.

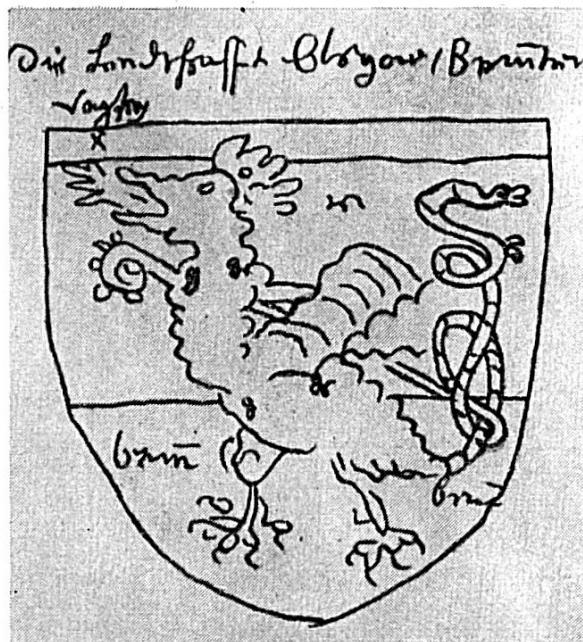


Fig. 38

on retrouve la formule et du sceau de la seigneurie et des calendriers du XVIII<sup>e</sup> siècle, à savoir : « de gueules à la fasce d'argent ». D'ailleurs, au-dessus de l'écu, nous avons ce texte : « *die Landschaft Elsgow, Bruntruten Vogtey* ».

Voyez figure 38.

Quand vous discutez d'héraldique ajoulotte, bien des personnes confondent encore, malgré l'excellente mise au point du Dr Viatte<sup>1</sup>), le dragon avec la vouivre ou le griffon avec le basilic.

Qu'en est-il ?

Le dragon est une aigle à queue de serpent. Il a les ailes du papillon, de l'aigle ou de la chauve-souris. Il est à deux ou quatre pattes, représenté de profil, accroupi, passant ou éployé<sup>2</sup>).

La guivre, givre ou vouivre, du latin *vipera*, vipère, est un serpent fantastique qui, dans les contes, découvre et garde les trésors cachés au fond des vieux châteaux. Dans la science héraldique, ce serpent ou bisse est toujours représenté avec un enfant à mi-corps, issant de la gueule.

Le griffon, du latin *gryphus*, est un animal fabuleux. Il possède le corps du lion, la tête et les ailes de l'aigle, les oreilles du cheval et au lieu d'une crinière, une crête de nageoire de poisson. Un fragment d'une corniche du temple du Cigognier d'Avenches est décoré de deux de ces animaux<sup>3</sup>).

Le basilic est un serpent imaginaire, dont le regard avait, disait-on, la faculté de tuer. On racontait que le basilic était sorti d'un œuf de coq cassé par un crapeau, et l'on croyait qu'il se tuait lui-même quand il se regardait dans une glace. Il était composé d'une tête et d'un avant-train de coq, greffés sur un corps de reptile. Cet animal extraordinaire tient donc du coq, de la chauve-souris et du serpent<sup>4</sup>).

<sup>1</sup> Loc. cit.

<sup>2</sup> Galbreath D.-L. Manuel du blason, p. 131.

<sup>3</sup> Fouilles de 1938/1940.

<sup>4</sup> Galbreath loc. cit. p. 131.

Si nous ouvrons quelques volumes classés dans la section B. 133 des archives de l'ancien Evêché<sup>1)</sup> ou bien un ou deux dossiers des archives de la Bourgeoisie de Porrentruy, datant de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, nous avons la clef de l'énigme : un beau basilic qui se profile dans le filigrane de plusieurs feuilles de papier, supporte un écu à la crosse épiscopale de Bâle.

Voyez figure 39.



Fig. 39



Fig. 40

Examinons le « *Bundbuch* » de 1501, conservé aux archives cantonales de Bâle. Les armoiries de cette ville sont supportées par un basilic dans tous les détails: ailes onglées, corps bouclé du serpent, tête de coq. « La crête fuyant en arrière par la perspective a engendré, par la loi de l'imitation, des modèles qui en dévient, se déforment peu à peu en s'effilant de plus en plus et en s'écartant de la tête. »<sup>2)</sup>

Voyez figure 40.

<sup>1</sup> Il y en a d'autres encore.

<sup>2</sup> Viatte loc. cit. 16.

Ce même basilic se présente, plus détaillé encore, dans la marque de l'imprimeur Jean Amerbach, de 1511<sup>1)</sup>.

Voyez figure 41.

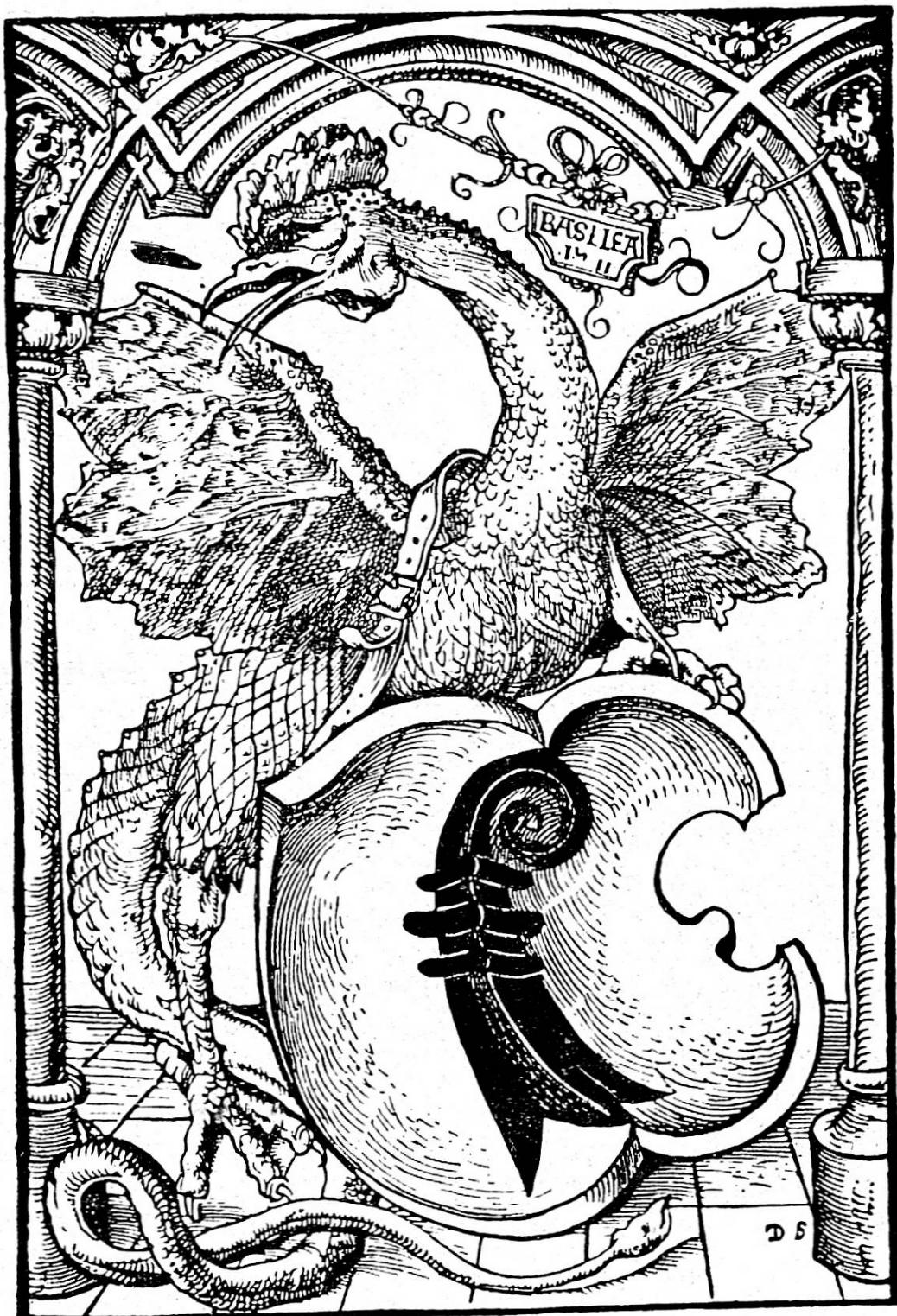


Fig. 41

<sup>1)</sup> D.-L. Galbreath Manuel du blason figure 591.

Deux basilics se partagent l'honneur de supporter les armoiries de la première capitale de l'Evêché sur la page de garde de la « Chronique bâloise » de Wurstisen, éditée en 1580<sup>1</sup>).

Voyez figure 42.

« Comment expliquer cela ? — Songez donc seulement un instant que le basilic est le tenant<sup>2</sup>) des armoiries de Bâle, capitale des Etats de l'Evêché ; que Bâle était leur ancienne résidence, et Porrentruy la nouvelle. Ces princes ont tout naturellement conféré à l'ancien blason d'Ajoie : *de gueules à la fasce d'argent*, le basilic de leur ancienne capitale. Ce sont des armes de concession ; voilà pourquoi elles sont à enquerre, portant métal sur métal. »<sup>3</sup>).



Fig. 42

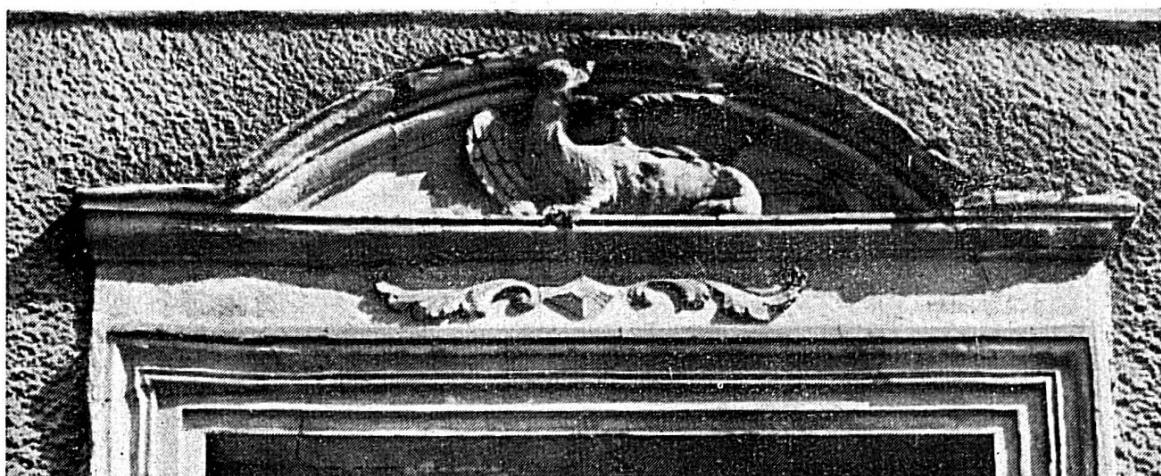


Fig. 43

Un peu déformé, notre basilic apparaît sur deux linteaux de fenêtres du château de Porrentruy — façade de 1590 — à côté de deux dragons infernaux.

Voyez figure 43.

<sup>1</sup> Musée jurassien.

<sup>2</sup> Mieux : le support.

<sup>3</sup> Viatte loc. cit. 15, 16.



Fig. 44

Jean-Georges Bajol, secrétaire de la ville de Delémont. Bajol avait été chargé par le conseil bourgeois du classement des archives de la cité. Il a commencé ce travail en 1728 pour le terminer en 1732. L'inventaire fut dressé par matière, de sorte que, si nous voulons être renseignés sur la composition des Etats de l'Evêché, nous n'avons qu'à ouvrir le volume au mot « Etats ». Bajol fit mieux encore. Dans la marge, il reproduisit à la plume les armoiries de tous les Etats. Nous lisons : « La Seigneurie d'Ajoie fait un état particulier et a son votum indépendamment de la ville de Porrentruy et ses députés sont choisis par les quatre mairies. »

A côté de ce texte, dessinées d'une main peu sûre, les armoiries du bailliage : « d'argent à la fasce d'azur chargée d'un basilic informe d'or tenant en son bec et entre ses pattes une crosse d'évêque brochant d'or ».

Voyez figure 45.

Mentionnons en passant, l'armoirie fantaisiste d'Ajoie de 1694 qui orne, en compagnie de celles des autres Etats de l'Evêché, le coffre du musée de l'Ecole cantonale de Porrentruy. Dans un champ d'or, une Vierge orange habillée d'une robe blanche et d'un manteau bleu, écrase un dragon brun<sup>1)</sup>.

Voyez figure 44.

Le deuxième dessin des armoiries de l'Ajoie — et c'est ici la grande source de Quiquerez, reprise par l'abbé Daucourt<sup>2)</sup> — est de la main de

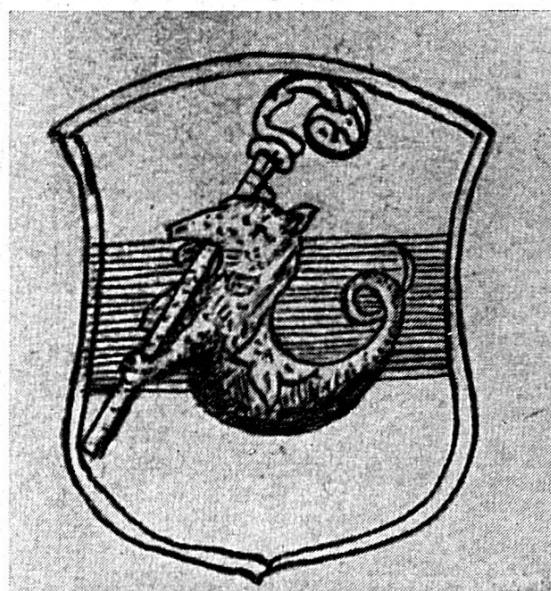


Fig. 45

<sup>1</sup> Souvent la Vierge est représentée foulant le serpent et non seulement saint Michel. Saint Georges tue un dragon et sainte Marthe l'enchaîne. Voyez la statue de saint Georges sur la façade de la cathédrale, à Bâle, et celle de sainte Marthe, en bois, au Musée jurassien.

<sup>2</sup> AHS 1916 No 1.



Fig. 46

reproduit fidèlement le dessin de Wurstisen<sup>2)</sup>.

Voyez figure 46.

Ces mêmes armoiries d'Ajoie décorent un côté du drapeau du banneret de la seigneurie de ce nom, tandis que l'autre côté est aux armes du prince Frédéric de Wangen. Ce fanion date donc des années 1775-1782. Il est exposé au Musée jurassien, à Delémont<sup>3)</sup>.

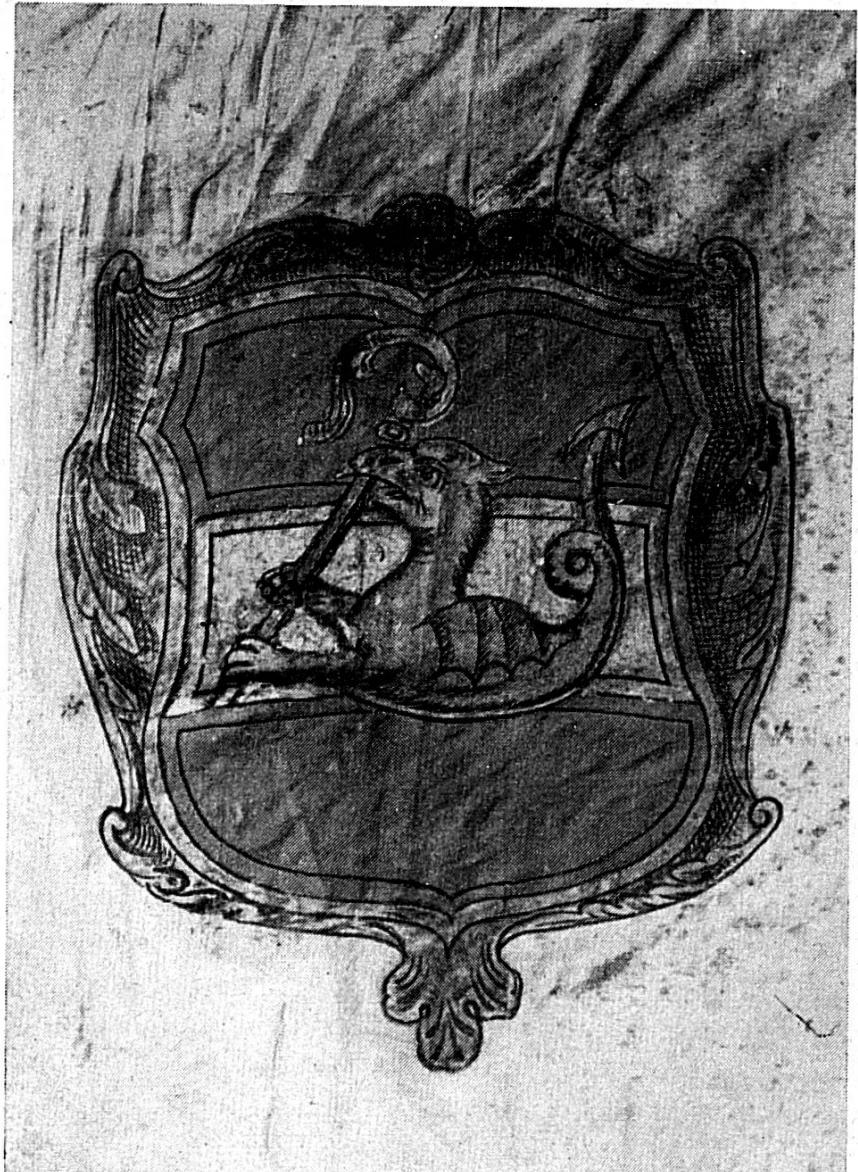
Voyez figure 47.

Fig. 47

L'étude des documents qui suivent résoudra définitivement le problème.

La troisième reproduction des armoiries de l'Ajoie se voit sur un manuscrit daté du 25 avril 1769 et conservé aux archives de l'ancien Evêché de Bâle<sup>1)</sup>. Il s'agit du sceau de la seigneurie d'Ajoie ou grand-bailliage d'Ajoie. Cette empreinte de 20 mm., portant la légende *OBER* :

*AMBT : ELSGAUW*, est une source de premier ordre. L'écu oval, coupé aux armes de l'Evêché et de l'Ajoie,



<sup>1</sup> Procès.

<sup>2</sup> M. Charles Maillat, géomètre, possède une empreinte de ce sceau sur un acte daté de 1774.

<sup>3</sup> Salle militaire.

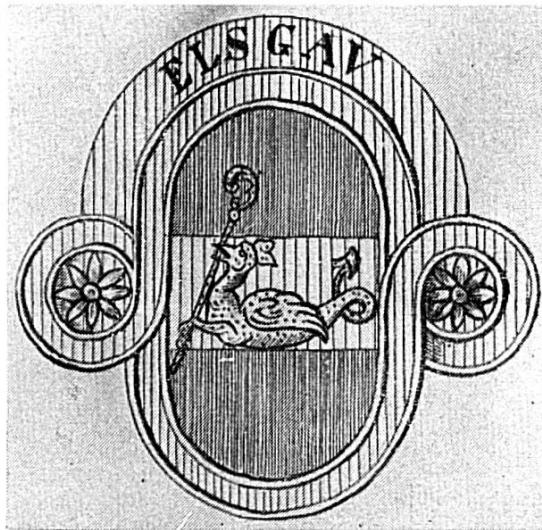


Fig. 48

du Jura à Berne, en 1815. Les armoiries de l'Ajoie seront-elle définitivement abandonnées ? C'est ce que nous allons examiner.

## 2. Après 1815

Ayant blasonné de 1250 environ à 1816 « d'argent au sanglier de sable », soit pendant plus d'un demi-millénaire, voilà la *ville* de Porrentruy qui, le 22 janvier 1817, s'avise de transformer ses vieilles armoiries en « de gueules à la bande d'argent, chargée d'un sanglier de sable. » Mais, nous direz-vous, qu'a-t-on fait alors des anciennes armoiries de la seigneurie d'Ajoie ? Eh bien ! les armoiries de la seigneurie d'Ajoie obtinrent leur droit de cité après 1818.

A l'occasion de la réunion du Jura « au louable canton de Berne »<sup>2</sup>), cinq plaques armoriées, peintes à l'huile sur cuivre, représentant chacune les armoiries particulières des cinq grands-bailliages du Jura, ont été placées dans les cabinets de travail des seigneurs grands-baillifs, puis dans ceux des préfets. De ces cinq plaques, quatre existent encore, celle du district de Moutier ayant disparu.

Ces quatre tableaux sont l'œuvre du même peintre. Ceux des districts de Delémont et de Porrentruy ornent le cabinet de travail du préfet. Celui de Courtelary est suspendu dans le bureau du président du tribunal. Le panneau des Franches-Montagnes a été acheté, il y a une vingtaine d'années à Goumois-France, par le Musée jurassien.

Les quatre blasons reproduits sur le tableau de Porrentruy, sont supportés par deux ours. L'armoirie du canton a la préséance. Elle

<sup>1</sup> Musée jurassien.

<sup>2</sup> P-V du Conseil de Delémont 1813-1817, p. 119 sv.

Finalement — et ce avant 1793 — le blason d'Ajoie figure sur le calendrier monumental du prince de Wangen de 1779. Ce calendrier avait été gravé par les frères Klaußer, d'Augsbourg, artistes instruits et sérieux<sup>1</sup>).

Voyez figure 48.

Et nous voici arrivés à l'année 1793. L'hydre révolutionnaire a tout renversé sur son passage. Et c'est le Congrès de Vienne, puis le rattachement



Fig. 49

est au-dessus, comme sur les trois autres plaques des trois autres districts mentionnés. A notre gauche, nous retrouvons le basilic, à tête de dragon ici, et de couleur verte ; au milieu, nous revoyons l'écusson de la *ville* de Porrentruy : « de gueules à la bande d'argent chargée d'un sanglier de sable » ; à notre droite, les armoiries de la ville de Saint-Ursanne. Au-dessous, l'inscription suivante :

*Le Baillage de PORRENTRUY formé de 37 Communes et de 26 Paroisses, réuni en MDCCCXV, par Décret du Congrès de Wienne à la République de BERNE, y retrouve une heureuse patrie.*

Voyez figure 49.

Ces plaques en cuivre, peintes en 1818, ont peut-être été offertes aux grands-bailliifs à l'occasion des fêtes de la prestation du serment.

Un document corrobore ce que nous venons d'exposer. D'après le règlement de la société de tir du grand-bailliage de Delémont, celle-ci avait un drapeau. Sur l'un des côtés on admirait les armes du canton de Berne et, sur l'autre, les armoiries du grand-bailliage qui étaient écartelées au 1 et 4, de Delémont et au 2 et 3, de Zwingen-Laufon<sup>1</sup>).

A Porrentruy aussi existe la société de tir du grand-bailliage. Cette société possède deux drapeaux, un à l'usage des tireurs du grand-bailliage, l'autre à l'usage des tireurs de la ville. Un de ces drapeaux porte la légende : *GRAND BAILLAGE DE PORRENTTRY<sup>2</sup>*), l'autre *VILLE DE PORRENTTRY<sup>3</sup>*). Ces deux bannières ont été peintes par le même artiste. Les deux sont identiques. Les trois armoiries reproduites représentent, sur l'un des côtés, par ordre de préséance, en haut celle du grand-bailliage d'Ajoie : « de gueules à la fasce d'argent chargée d'un basilic à enquerre d'or<sup>4</sup>), tenant en son bec et entre ses pattes une crosse d'évêque brochant d'or ». Au-dessous, à notre gauche, nous remarquons les armoiries de la ville de Porrentruy : « de gueules à la bande d'argent chargée d'un sanglier de sable », et à notre droite, l'écu de la ville de Saint-Ursanne. Sur l'autre côté du fanion se voyaient les armoiries du canton.

Voyez figures 26 et 27.

Ecrire que les armes du bailliage d'Ajoie furent abandonnées en 1815 et que le sanglier de la ville passa dans l'écu du district de Porrentruy, sans apporter aucune preuve, est chose facile. La science historique a évolué depuis 1882. Et si l'on veut étudier ces problèmes d'une façon objective, il ne suffit plus de les aborder à la seule lumière des ouvrages d'Auguste Quiquerez.

Sachons donc remonter aux sources.

Les armoiries de l'Ajoie furent acceptées telles quelles après 1815. En sont témoins, la plaque en cuivre peinte de 1818 et les deux drapeaux de la société de tir du grand-bailliage. Mais, après 1848, si l'on essaya de détrôner le basilic, ce ne fut certes pas pour le remplacer par le sanglier !

La preuve ? La voici.

Nous avons vu plus haut que la ville de Porrentruy a utilisé, de 1833 à 1893, un sceau « coupé de gueules et d'argent », en d'autres termes, rouge et blanc. Or, ces couleurs furent portées par les communes de Courgenay et de Vendlincourt. Les pièces qui suivent en font foi.

<sup>1</sup> Archives de la Préfecture de Delémont, Dossier 81, Lettre du 27 avril 1819.

<sup>2</sup> Musée jurassien, salle militaire.

<sup>3</sup> Cabinet du préfet d'Ajoie.

<sup>4</sup> En réalité, l'artiste a peint un dragon.

Le maire Desbœufs de Courgenay légalise la quittance qu'Etienne Montavon, dudit lieu, adresse le 18 avril 1848, à la direction de l'hôpital - hospice de Delémont et la scelle du sceau de la commune.

L'acte d'origine de Catherine Commann, baptisée à Courgenay le 4 octobre 1813, expédié le 2 novembre 1857, outre les signatures du maire et du secrétaire municipal, est revêtu du timbre humide de la mairie. Il en est de même de l'acte d'origine délivré à Catherine Thévenat, née le 16 mars 1831, et légalisé le 9 août 1860.

Sur ces trois documents est apposé le cachet de Courgenay. Cette empreinte de 37 mm. de diamètre ressemble à celle de la ville de Porrentruy. L'écu, de forme triangulaire, est découpé en haut par des encoches donnant trois pointes. Entouré de deux rameaux de laurier, ce blason est « coupé de gueules et d'argent ». La légende est la suivante :

*COMMUNE DE COURGENAY  
REPUBLIQUE DE BERNE*

Voyez figure 50.



Fig. 50

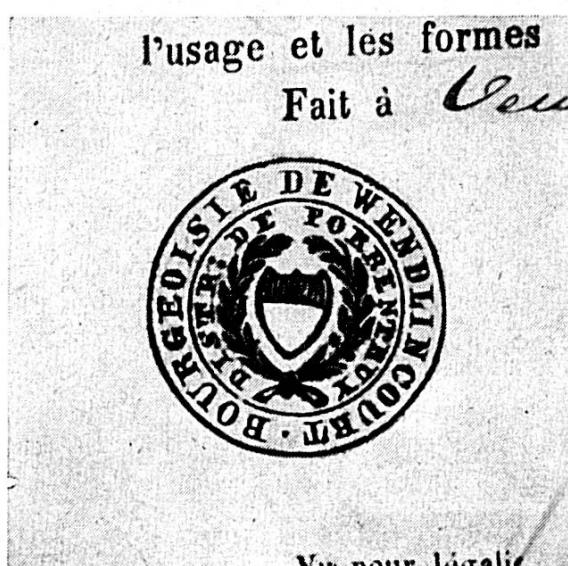


Fig. 51

Le sceau de la commune mixte de Vendlincourt<sup>1)</sup> que nous voyons sur l'acte d'origine de Léonard Oriez, daté du 23 novembre 1854, est plus explicite encore. Si les armoiries sont identiques, la légende est complétée :

*BOURGEOISIE  
DE WENDLINCOURT  
DISTR: DE PORRENTRUY*

Voyez figure 51.

<sup>1</sup> Diamètre 31 mm.

De 1848 à 1860, deux communes d'Ajoie ont donc porté les mêmes armoiries que celles de la ville de Porrentruy, comme étant *celles du district de ce nom*. Ceci nous prouve que nos ancêtres n'avaient pas de grandes connaissances historiques et héraudiques.

#### IV. Conclusion

Les antiques armoiries de la ville de Porrentruy, « d'argent au sanglier de sable », furent transformées le 22 janvier 1817 en « *de gueules à la bande d'argent chargée d'un sanglier de sable* ». A la suite d'une méprise, ce nouveau blason passa dans les armes du district et fut peint sur la frise de l'Hôtel du Gouvernement.

Autorisés par ce que nous venons d'exposer, nous sommes en mesure d'affirmer que l'artiste-peintre a négligé ses sources de premières mains. Il est vrai, avouons-le sans ambages, les questions héraudiques n'intéressaient pas nos arrière-grands-parents. Depuis, les idées ont évolué. Les Jurassiens, les bourgeois de Porrentruy ou les habitants de la Baroche, ceux du Clos-du-Doubs — qui possèdent aussi l'art d'exprimer leur pensée sous une forme imprévue et pittoresque — se sont attachés à l'histoire de leur petite patrie.

Il y a une cinquantaine d'années que le district et la ville de Porrentruy ont remplacé sur leurs fanions, les anciens emblèmes supprimés par la Révolution française, aux couleurs si chatoyantes, à l'histoire si belle et si colorée. La bannière d'Ajoie, vieille de cinq cents années, est là, toujours vivante. On peut l'admirer, flottant au vent qui vient de France, dans les manifestations officielles, artistiques, militaires, récréatives.

Les sociétés locales, les associations de toutes sortes et de toute nature ont brodé le basilic d'or sur leurs drapeaux. Observez les étendards des « Chanteurs d'Ajoie », des « Tireurs d'Ajoie », des « Carabiniers », du « Chœur des vieilles chansons », etc.<sup>1)</sup>

La Coopérative d'Ajoie a placé le basilic sur l'étiquette de ses bouteilles de vin. Les Autos-postes d'Ajoie l'ont fait



Fig. 52

<sup>1)</sup> Voyez figure 52.

dessiner sur leurs véhicules. La pompe-automobile du district arbore fièrement, à côté de l'écusson de la ville, celui d'Ajoie. A l'occasion de manifestations officielles, le drapeau au basilic d'or, courroyant ceux de la cité et du canton, flotte à l'hôtel de la préfecture, comme à l'hôtel de ville.

Le 25 décembre 1941, tous les soldats de la 3<sup>e</sup> compagnie volontaire de Porrentruy, ont reçu une médaille de bronze frappée aux armoiries d'Ajoie<sup>1</sup>).

La population du district de Porrentruy tient à son blason qui lui rappelle un glorieux passé. Ce sont là les seules raisons qui ont engagé la Commission bernoise des armoiries à reprendre l'ancien écu d'Ajoie<sup>2</sup>).

Et, en date du 31 octobre 1944, le Conseil-Exécutif homologuait en ces termes les armoiries du district de Porrentruy :

*« De gueules à la fasce d'argent, chargée d'un basilic à enquerre d'or, tenant en son bec et entre ses pattes une crosse d'évêque brochant d'or ».*

La bataille des armoiries d'Ajoie était gagnée.



Fig. 53

<sup>1</sup> Voyez figure 53.

<sup>2</sup> Séance du 6 octobre 1944.

### Sources :

#### A. Manuscrits

Delémont : *Archives municipales* :

Procès-verbaux du conseil.

Correspondance avec la ville de Porrentruy au XVI<sup>e</sup> siècle.

Répertoire de la magistrature par Jean-Georges Bajol, 1728/1732.

Porrentruy : *Archives de la Bourgeoisie* :

Répertoire alphabétique par Jean-Georges Quiquerez, 1801/1803.

*Archives municipales* :

Pièces justificatives de l'étude des armoiries de l'Ajoie.

*Archives de la préfecture* :

Correspondance avec les communes.

Pièces diverses.

#### B. Imprimés

Böhmer J.-F. et Mühlbacher E. *Regesta imperii I* Innsbruck 1908.

Monumenta Germaniae Historica SS rerum merov. V Hanoverae et Lipsiae 1910.

Trouillat J. *Monuments de l'ancien Evêché de Bâle* 5 vol. Porrentruy 1852-1867.

#### C. Bibliographie

Archives Héraldiques Suisses *Les armoiries de la ville de Porrentruy* 1937 No 3, p. 71-72.

Galbreath D.-L. *Manuel du blason* Lausanne 1942.

Quiquerez A. *Ville et château de Porrentruy* Delémont 1870.

Règlement pour l'Organisation, l'Administration, et la Jouissance des droits de Bourgeoisie de la ville de Porrentruy, Porrentruy 1817.

Vautrey L. *Histoire des Evêques de Bâle I* Einsiedeln 1884.

Viatte G. *A propos des armoiries de l'Ajoie*, article paru dans les AHS 1918 No 1, p. 10-17.

---

Les photographies des figures 16 à 20, 22, 24 et 25 ont été faites par M. le Dr Albert Perronne, de Porrentruy ; les autres sont de l'auteur.

M. le Dr D. L. Galbreath nous a autorisé à reproduire la marque de l'imprimeur Jean Amerbach, de Bâle, parue dans son Manuel du blason, tandis que M. le Dr G. Riat, président de « Pro Jura », nous a obligamment prêté le cliché représentant la ville de Porrentruy, par M. Mérian. Nous les en remercions vivement.